

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance ordinaire en date du 14 juillet 2025, à 19h30 au bureau municipal situé au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

1. MOT DE BIENVENUE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2025
 - 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2025
5. FINANCES
 - 5.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE 2024
 - 5.2 DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE 2024
 - 5.3 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER
6. ADMINISTRATION
 - 6.1 FIN D'EMPLOI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 - 6.2 AUGMENTATION DES HEURES RÉGULIÈRES DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE ESTIVALE
 - 6.3 INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL 2025 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉ (FQM)
 - 6.4 AUTORISATION D'UN MANDAT DE RÉVISION DE CONSTAT D'INFRACTION
 - 6.5 ADHESION A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DRUMMOND (CCID)
 - 6.6 DÉPÔT D'UNE OFFRE D'ACHAT SUR UN TERRAIN
7. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE (SANS SUJET)
8. TRANSPORT ET VOIRIE
 - 8.1 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE A TITRE DE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS
 - 8.2 DEMANDE CITOYENNE D'INSTALLATION DE DOS D'ÂNE DANS LE DOMAINE DU RÊVE
 - 8.3 OCTROI D'UN MANDAT A LA FIRME D'INGENIERIE AVIZO POUR LES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE POUR L'AJOUT DE QUATRE (4) PONCEAUX AU PROJET DE REFECTION DU 9^E RANG DE KINGSEY
 - 8.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2015-056 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VTT
 - 8.5 RESURFAÇAGE DE LA ROUTE DES RIVIERES
9. HYGIÈNE DU MILIEU (SANS SUJET)
10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 10.1 JEUDIS EN CHANSONS, 7 AOUT 2025
 - 10.2 CARACTÉRISATION DES SENTIERS DE SAINT-LUCIEN PHASE II
 - 10.3 DEMANDE DE PARTICIPATION - "TRAITS DE MEMOIRE" : UN PROJET CULTUREL NOVATEUR POUR LA MRC DE DRUMMOND
11. URBANISME
 - 11.1 ABROGATION DU RÈGLEMENT 2019-112
 - 11.2 MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2015-059 ARTICLE 21, 66 ET 82 CONCERNANT LA GARDE DES ANIMAUX
12. SUBVENTION (SANS SUJET)

- 13. VARIA
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance ordinaire en date du 14 juillet 2025, à 19h30 au bureau municipal situé au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Stéphane Roberge,	conseiller	siège no 1
Madame Chantal Fortier Duchaine,	conseillère	siège no 2
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller	siège no 4
Monsieur Michel Côté,	conseiller	siège no 5
Monsieur Robert Talbot,	conseiller	siège no 6

EST ABSENTE :

Tous formant quorum sous la présidence de madame Maryse Collette, mairesse.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

1. MOT DE BIENVENUE

Bienvenue à la séance ordinaire du 14 juillet 2025.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point varia ouvert.

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine

Adoptée. #2025-07-164

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE	le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin a été remis aux élus ;
CONSIDÉRANT QUE	celui-ci correspond aux décisions prises par la Municipalité ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025.

Proposeur : M. Robert Talbot

Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-07-165

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE	le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin a été remis aux élus ;
CONSIDÉRANT QUE	celui-ci correspond aux décisions prises par la Municipalité ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2025.

Proposeur : M. Stéphane Roberge

Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-07-166

5. FINANCES

5.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE 2024

Madame Maryse Collette, mairesse invite M. Tommy Lassonde, directeur, représentant de notre auditeur, sous la Firme MNP, à présenter notre rapport financier 2024, lequel est déposé à la séance tenante.

5.2 DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE 2024

CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité a reçu le rapport financier 2024 réalisé par les vérificateurs externes de la firme MNP ;
CONSIDÉRANT QUE	l'audit des états financiers de la Municipalité comprend l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables ;
CONSIDÉRANT QUE,	selon l'avis du vérificateur, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2024 ;
CONSIDÉRANT QUE	le rapport financier sera disponible sur le site Internet de la Municipalité ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - De déposer et d'adopter le rapport financier 2024 préparé par la firme MNP.

Proposeur : M. Richard Sylvain

Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-07-167

5.3 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer ont été reçus et analysés par le personnel de la Municipalité ; *“Vous les avez tous lus, c’est bon ?”*

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été remise aux membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération et les remises aux élus et aux employés ont été remises au conseil municipal soit :

Tableau des salaires et remises	
Employés	
Juin 2025	66 749.50 \$
Élus	
Juin 2025	5 931.69 \$

CONSIDÉRANT QUE le rapport des impayés en date du 14 juillet 2025 représente un montant de 174 639.85\$;

CONSIDÉRANT les recommandations de Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ** d’entériner et d’effectuer le paiement des dépenses reçues en date du 14 juillet 2025 au montant de 174 639.85 \$ ainsi que les salaires et remises aux employés et aux élus pour un montant de 72 681.19\$ pour un montant total de 247 321.04 \$.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-07-168

6. ADMINISTRATION

La mairesse doit se retirer à 8h08

6.1 FIN D'EMPLOI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Michael Bernier a occupé son poste avec diligence et professionnalisme ;

CONSIDÉRANT QUE la fin d'emploi du directeur général et greffier-trésorier a été convenue d'un commun accord ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ :**

- D’entériner la fin d'emploi de M. Michael Bernier, effective à partir du 7 juillet 2025 ;

- D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à signer tout document pour donner plein effet à la présente et régler toute question relative à la fin d'emploi de M. Michael Bernier ;
- De remercier Monsieur Michael Bernier pour ses services et lui souhaiter le meilleur dans ses projets futurs.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-07-169

La mairesse a réintégré la salle du conseil à 8h10

6.2 AUGMENTATION DES HEURES RÉGULIÈRES DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

CONSIDÉRANT	la nécessité d'augmenter les heures de travail régulières des employés municipaux pour répondre aux besoins accrus durant la période estivale ;
CONSIDÉRANT QUE	le maximum payable sera de 40 heures par semaine ;
CONSIDÉRANT QUE	cette augmentation exclut la directrice générale et greffière-trésorière par intérim ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'augmenter les heures régulières de travail des employés municipaux soit augmentées jusqu'à 40 heures par semaine pour la période estivale ; - De mandater Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à rédiger les annexes aux contrats de travail des employés ; - D'autoriser Mme Maryse Collette, moi-même mairesse et Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer les annexes.

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine

Adoptée. #2025-07-170

6.3 INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL 2025 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉ (FQM)

CONSIDÉRANT QUE	la fédération québécoise des municipalités tiendra son congrès annuel les 25, 26 et 27 septembre prochain ;
CONSIDÉRANT QUE	le congrès représente une occasion de formation et d'échange avec d'autres élus et directeurs généraux ;

- EN CONSÉQUENCE,**

- D'inscrire M. Richard Sylvain, conseiller no 4 et M. Robert Talbot, conseiller no 6, au congrès annuel 2025 de la Fédération des Municipalité du Québec au montant de 999\$ plus taxes applicables, et d'assumer les frais d'hébergement pour une nuit ;
 - D'inscrire Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, au congrès annuel 2025 de la Fédération des Municipalité du Québec au montant de 999 \$ plus taxes applicables, et d'assumer les frais d'hébergement pour une nuit.

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-07-171

6.4 AUTORISATION D'UN MANDAT DE RÉVISION DE CONSTAT D'INFRACTION

- CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité de Saint-Lucien souhaite émettre des constats d'infraction afin de faire respecter le règlement 2020-131 ;
- CONSIDÉRANT**

la nécessité de réviser un constat d'infraction avant le dépôt à la cour municipale ;
- CONSIDÉRANT QUE**

cette révision nécessite l'intervention d'un avocat ;
- EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ :

- D'autoriser un mandat de révision de constat d'infraction à Lavery avocats pour un montant de 365 \$/heure.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-07-172

6.5 ADHESION A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DRUMMOND (CCID)

- CONSIDÉRANT QUE**

la CCID rassemble plus de 590 membres issus de tous les secteurs d'activité, ayant à cœur l'essor de la région ;
- CONSIDÉRANT**

le rôle fondamental de la municipalité de la MRC de Drummond dans le développement économique et social du territoire ;
- CONSIDÉRANT**

l'importance de contribuer activement à la mission de la CCID : mobiliser les forces vives, stimuler l'innovation et soutenir la prospérité durable du milieu ;

CONSIDÉRANT QU'	après une étude incluant une inspection des ponceaux pour la rédaction du Plan d'Intervention des Infrastructures Routières Locales (PIIRL) par la Fédération des Municipalités du Québec (FQM) et Pluritec, quatre (4) ponceaux supplémentaires doivent être remplacés ;
CONSIDÉRANT QUE	des travaux doivent être exécutés en 2026 pour la réhabilitation du 9 ^e Rang de Kingsey ;
CONSIDÉRANT QU'	une surveillance des travaux doit être faite par une firme d'ingénieur ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'octroyer à la firme d'ingénierie AVIZO le mandat pour les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour l'ajout de quatre (4) ponceaux au projet de réfection du 9^e Rang de Kingsey ;

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-07-177

8.4 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2025-181 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VTT

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien souhaite permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certaines routes ;
CONSIDÉRANT QUE	le club KASQUAD souhaite avoir la permission d'emprunter certaines routes et qu'elles soient identifiées pour la circulation des VTT ;
CONSIDÉRANT QUE	des modifications doivent être apportées au règlement no 2015-056 pour refléter l'ajout de nouvelles routes ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'adopter le projet de règlement no 2025-181.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine

Adoptée. #2025-07-178

8.5 RESURFAÇAGE DE LA ROUTE DES RIVIERES

CONSIDÉRANT	la nécessité de conserver nos acquis et de prendre le dessus sur l'entretien de nos routes ;
CONSIDÉRANT QUE	nous avons un budget déjà établi à cet effet au montant de 55 213,00 \$ par l'adoption de la résolution no 2024-12-287 ;

CONSIDÉRANT QUE	la section de la route des Rivières entre le 7e rang et le 9e rang est la plus endommagée sans que l'infrastructure de la route ne soit gravement affectée ;
CONSIDÉRANT QUE	la route des Rivières présente environ 2700 mètres de surface endommagée, certaines sections plus que d'autres ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser le resurfaçage d'asphalte sur la route des Rivières, en commençant environ 50 mètres avant la courbe vis-à-vis du 1611 route des Rivières et en se dirigeant vers le 7e rang ; - D'autoriser M. David Lampron, responsable des travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour le resurfaçage d'asphalte sur la route des Rivières, conformément aux exigences et spécifications techniques définies dans le cahier des charges ; - D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice-générale et greffière-trésorière par intérim à publier l'appel d'offres et à recevoir les soumissions ; - Que les soumissions soient évaluées selon les critères de qualité, de coût et de délai de réalisation ; - Que le budget alloué pour ces travaux est de 55,213.00\$ plus les taxes applicables et sera financé par les fonds prévus dans le budget 2025.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-07-179

9. HYGIÈNE DU MILIEU (SANS SUJET)

10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10.1 JEUDIS EN CHANSONS, 7 AOUT 2025

CONSIDÉRANT QUE	la subvention accordée par la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec (SSJBCQ) pour réaliser un spectacle estival avec des artistes centricois s'élève à 1 000 \$;
CONSIDÉRANT QUE	dans la demande de subvention rédigée par Monsieur Michael Bernier, directeur général, à l'intention de la SSJBCQ il est mentionné que la contribution de la municipalité à cet événement serait de 2 340\$;
CONSIDÉRANT QUE	dans la demande de subvention rédigée par Monsieur Michael Bernier, directeur général, à l'intention de la SSJBCQ il est mentionné qu'il y aura un bar et une activité de danse country après le spectacle ;

CONSIDÉRANT QUE	les dépenses associées à cet événement pourront être prises dans le budget déjà approuvé pour les loisirs ;
CONSIDÉRANT QUE	faire du publipostage dans les municipalités environnantes telles que Saint-Félix-de-Kingsey, Ste-Clothilde et Ste-Séraphine, pourrait contribuer à faire de Saint-Lucien une référence en termes de dynamisme et contribuer à en faire un lieu de convergence ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - De mandater madame Erika Faucher, coordonnatrice aux loisirs et aux communications, pour organiser et pourvoir cet événement respectant le budget de 3340\$ conformément à l'entente préalablement faite avec la SSJBCQ ; - Que l'événement ait lieu le 7 août 2025 à 19h, sur le terrain du 5350 7e rang Saint-Lucien, à l'extérieur s'il fait beau ou à l'intérieur au 5350 7e rang Saint-Lucien, conformément à l'entente avec la SSJBCQ ; - De respecter le contrat signé avec M. Gaith Boucher ; - Qu'il y ait la tenue d'un bar, donc qu'un permis de réunion soit demandé ; - Qu'une demande soit faite à Mélanie Moulin, professeure et animatrice de danse country, pour animer 1h30 de danse country avec des chansons exclusivement en français à partir de 20h30 et qu'elle soit rémunérée au tarif qu'elle a demandé ; - De désigner madame Erika Faucher, coordonnatrice aux loisirs et aux communications, comme personne autorisée à signer au nom de la municipalité les formulaires et autres documents nécessaires au bon déroulement de cet événement.

Proposeur : M. Stéphane Roberge
Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-07-180

10.2 CARACTÉRISATION DES SENTIERS DE SAINT-LUCIEN PHASE II

CONSIDÉRANT QUE	la caractérisation du site est une étape fondamentale pour faire avancer le projet des sentiers phases II ;
CONSIDÉRANT QUE	le Bureau d'Écologie Appliqué suggère être en mesure d'effectuer la caractérisation d'ici la fin du mois de juillet ;
CONSIDÉRANT QUE	COPERNIC ne pourrait fournir une soumission qu'au retour des vacances de la chargée de projet c'est-à-dire pas avant le 20 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire débiter les travaux en 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ:**

- De mandater madame Erika Faucher, coordonnatrice aux loisirs et aux communications, d'approuver la soumission du Bureau d'Écologie Appliqué et de les mandater d'effectuer la caractérisation en accord avec les exigences des ministères de l'Éducation et du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-07-181

10.3 DEMANDE DE PARTICIPATION - "TRAITS DE MEMOIRE" : UN PROJET CULTUREL NOVATEUR POUR LA MRC DE DRUMMOND

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Lucien a reçu une demande de participation de la part de la Société d'histoire pour un projet culturel novateur destiné à la MRC de Drummond ;

CONSIDÉRANT QUE le projet intitulé « Traits de mémoire », est une exposition itinérante et participative qui invite les citoyens à redécouvrir le patrimoine culturel de notre région ;

CONSIDÉRANT QU' accueillir cette exposition permettrait d'enrichir l'offre culturelle via un projet de qualité par une approche historique et artistique ;

CONSIDÉRANT QUE l'approche du projet contribuerait à la dynamisation de la vie communautaire en créant une occasion de rassemblement, en encourageant la participation citoyenne et stimulant le sentiment d'appartenance ;

CONSIDÉRANT QU' accueillir l'exposition pourrait également apporter un avantage économique, de la visibilité pour la municipalité, une visibilité pour ses nouvelles installations et une valeur éducative pour tous ;

CONSIDÉRANT QU' accueillir l'exposition dans la salle du conseil pourrait contribuer à souligner le caractère d'exception de cette salle et à mettre en valeur cet investissement en plus d'être un geste symbolique pour ancrer ce lieu dans la vie collective ;

CONSIDÉRANT QU' accueillir l'exposition n'entraîne aucun engagement financier de la part de la municipalité ni aucune installation permanente ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- De proposer à la Société d'histoire de Drummond d'accueillir l'exposition itinérante dans la salle du conseil pendant 3 ou 4 semaines entre septembre 2025 et février 2026 au moment opportun en tenant compte des séances du conseil prévues et que l'atelier de création ait lieux dans la salle Desjardins du centre communautaire ou dans un autre lieu considéré plus adapté par l'organisation et en fonction de sa disponibilité.

Proposeur : M. Richard Sylvain

Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-07-182

11. URBANISME

11.1 ABROGATION DU RÈGLEMENT 2019-112

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Saint-Lucien souhaite préciser ses règles concernant la protection et la prévention des incendies ;

CONSIDÉRANT QU'

'il est opportun et avantageux pour la Municipalité de Saint-Lucien et pour ses citoyens de favoriser la diminution des risques d'incendie et d'améliorer la protection incendie sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Saint-Lucien doit, en respect de son plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques incendie, collaborer à la mise à niveau d'une réglementation municipale uniformisée sur la sécurité incendie basée notamment sur le code de prévention des incendies ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- D'adopter le projet de règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre public no 2025-178 modifiant les articles no 18 & 19 du règlement 2019-112.
- D'adopter le projet de règlement concernant la protection et la prévention des incendies no 2025-179, abrogeant les articles 16 & 17 du règlement 2011-025 et abrogeant l'entièreté du règlement no 2015-058

Proposeur : M. Michel Côté

Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-07-183

11.2 MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2015-059 ARTICLE 21, 66 ET 82 CONCERNANT LA GARDE DES ANIMAUX

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité détient une réglementation sur les nuisances par les animaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire réglementer sur la garde des animaux domestiques ;

CONSIDÉRANT QUE ladite réglementation sera gérée par la SPAD ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ :**
- D'adopter le projet de règlement no 2025-180 concernant la garde des animaux modifiant les articles 21,66 et 82 du règlement 2019-112.

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine

Adoptée. #2025-07-184

12. SUBVENTION (SANS SUJET)

13. VARIA

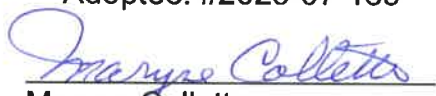
14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ de lever l'assemblée. (20h57)

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-07-185


Maryse Collette
Mairesse


Nadia Talbot
Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

